

Diagnostic territorial pour le Centre-Val de Loire

Territorialisation de la planification écologique

BÂTIMENT – SOBRIÉTÉ FONCIÈRE

Sommaire

Avant-propos

- La COP planification écologique
- Territorialisation de la planification écologique en Centre-Val de Loire
- Le diagnostic partagé – objectifs et méthode

Introduction

- Le Centre-Val de Loire : quelques chiffres
- Panoramas des leviers de décarbonation
- Panorama des leviers - biodiversité et ressources

Bâtiment – Sobriété foncière

Partie 1: Etat des lieux thématique

Partie 2: Retour des collectivités et réponses au questionnaire

La COP planification écologique

Une démarche nationale de planification écologique

dans le but de traduire concrètement les engagements de la France en matière de transition écologique

Pourquoi planifier ?

- Planifier pour relever les 5 défis environnementaux :
 - Réduire les émissions de gaz à effet de serre pour limiter les effets du changement climatique
 - S'adapter aux conséquences inévitables du changement climatique
 - Préserver et restaurer la biodiversité
 - Préserver les ressources
 - Réduire les pollutions qui impactent notre santé
- Planifier pour mieux organiser notre action et accélérer

Une approche globale

La planification écologique intègre toutes les thématiques de la transition écologique ayant un impact sur la vie des français :



Pourquoi territorialiser la démarche de planification écologique ?

- pour s'approprier la démarche au niveau local et intégrer des spécificités territoriales dans le plan national → Cohérence et enrichissement mutuel
- pour mieux adapter les choix aux réalités locales et individuelles et envisager la transition écologique comme source d'opportunité

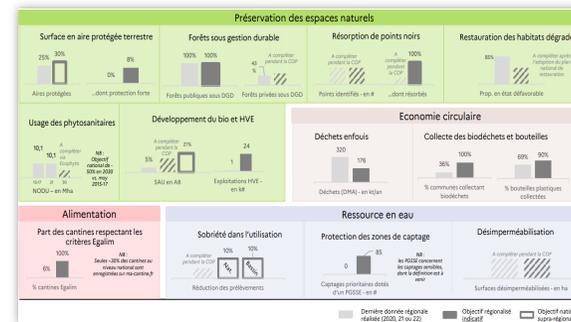
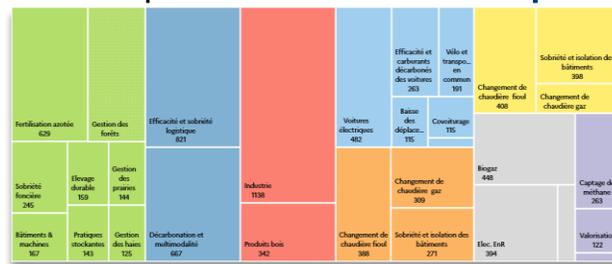
Une démarche co-portée par l'Etat et le Conseil régional

- pour mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire : pouvoirs publics, acteurs économiques, associations, citoyens
- en cohérence avec la COP lancée par le Conseil régional en 2019

Le diagnostic partagé – objectifs et méthode

Les travaux nationaux ont permis d'élaborer **2 « panoramas des leviers »**, déclinés au niveau régional

Un panorama des leviers permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre à un niveau assurant le respect des objectifs de la France pour 2030
Ce panorama national, décliné au niveau régional, est un des chemins possibles, affectant à chaque levier un objectif de baisse d'émissions



Un panorama des leviers pour préserver la biodiversité et les ressources, reprenant des objectifs nationaux

Quel objectif du diagnostic territorial ?

- Enrichir l'appropriation territoriale des enjeux
- Partager et si possible traduire concrètement la marche à franchir indicative pour chaque levier, telle que proposée dans le panorama des leviers
- **Servir d'appui à la phase de débat pour aider à identifier les priorités territoriales**

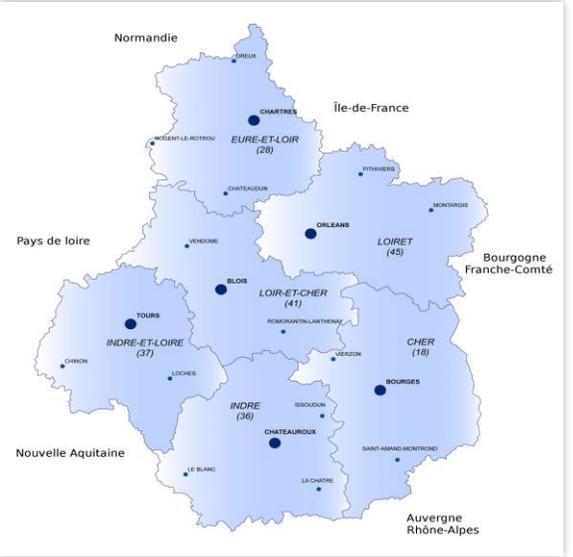
Quelle méthode pour réaliser le diagnostic territorial ?

- Partage de données statistiques et techniques / expertise sectorielle
- Questionnaire envoyé aux collectivités, permettant de recueillir:
 - leur perception des leviers en termes de pertinence et de niveau d'action
 - des exemples de projets de territoires venant illustrer les leviers d'action possibles

Les thématiques couvertes par le diagnostic

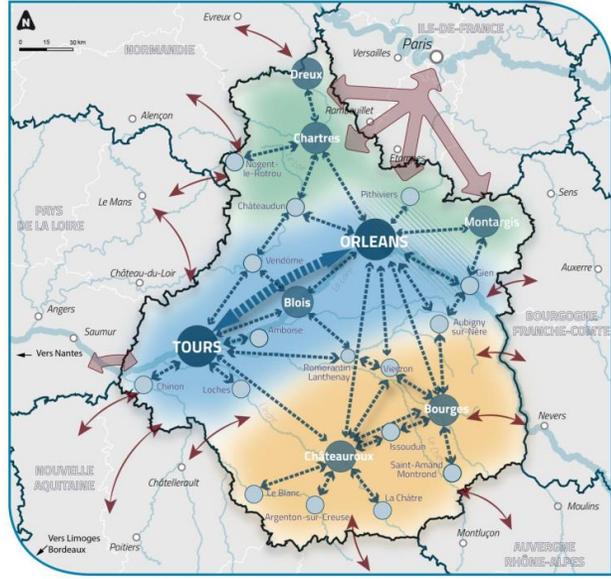
| | | |
|----------------------------|-------------------------------|------------------|
| AGRICULTURE - ALIMENTATION | TRANSPORT DE MARCHANDISES | RESSOURCE EN EAU |
| FORET - BOIS | MOBILITE DES PERSONNES | ENERGIE |
| INDUSTRIE | BÂTIMENT ET SOBRIÉTÉ FONCIÈRE | DÉCHETS |
| BIODIVERSITE | | |

Le Centre-Val de Loire : quelques chiffres

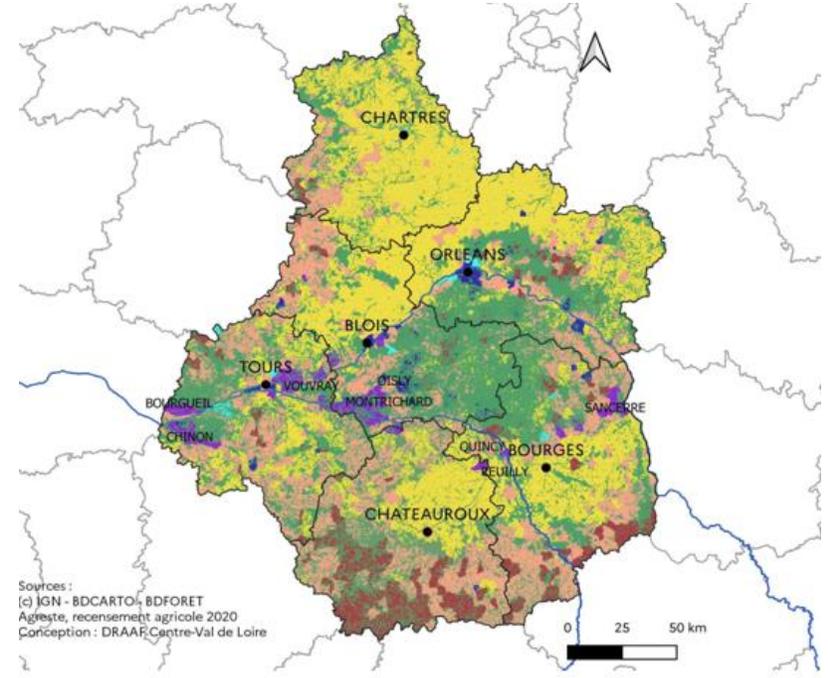


- ❑ 3 grands ensembles :
 - le nord et les franges franciliennes (en vert)
 - le Val de Loire (en bleu)
 - le Berry (Cher et Indre en jaune)
- ❑ 2 aéroports (Tours et Chateauroux), 159 gares dont 2 gares TGV, 9 autoroutes (980km)

- ❑ 6 départements
- ❑ 79 établissements publics de coopération territoriale (EPCI) ayant leur siège en région, dont 2 métropoles, 7 agglomérations et 70 communautés de communes
- ❑ 1 756 communes (en 2024)
- ❑ 6^{ème} région métropolitaine en superficie (39 151km²),
- ❑ 12^{ème} région en termes de population (2,6M habitants, soit 4% de la population française) → densité moyenne inférieure à la moyenne française



Source : SRADDET Centre-Val de Loire



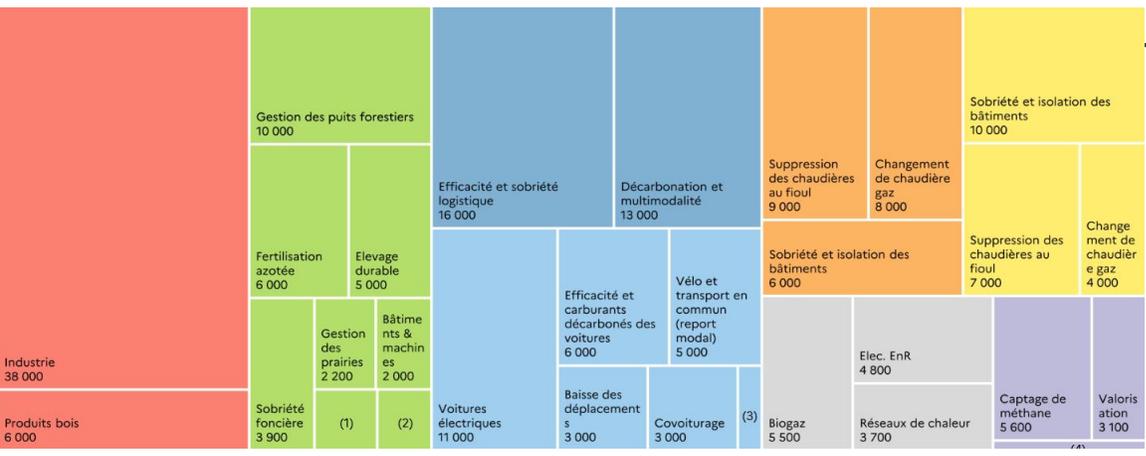
Sources :
 (c) IGN - BDCARTO, BDFORET
 Agreste, recensement agricole 2020
 Conception : DRAAF Centre-Val de Loire

- ❑ La surface agricole utile (SAU) couvre 58% de la surface régionale (2,3Mha de SAU en 2021)
- ❑ Les grandes cultures régionales représentent 14% des surfaces nationales
- ❑ 3^{ème} région céréalière d'Europe
- ❑ 24% de la région est boisée
- ❑ 3 parcs naturels régionaux : Brenne, Perche et Loire-Anjou Touraine (ce dernier intégrant aussi des communes de la région des Pays de la Loire)
- ❑ La Sologne, sur 3 départements, est le plus grand site européen continental Natura 2000



Panoramas des leviers de décarbonation

■ AGRICULTURE, FORÊTS ET SOLS
 ■ DÉCHET
 ■ ÉNERGIE
 ■ INDUSTRIE
 ■ RÉSIDENTIEL
 ■ TERTIAIRE
 ■ TRANSPORT DE MARCHANDISES
 ■ TRANSPORT DE VOYAGEURS



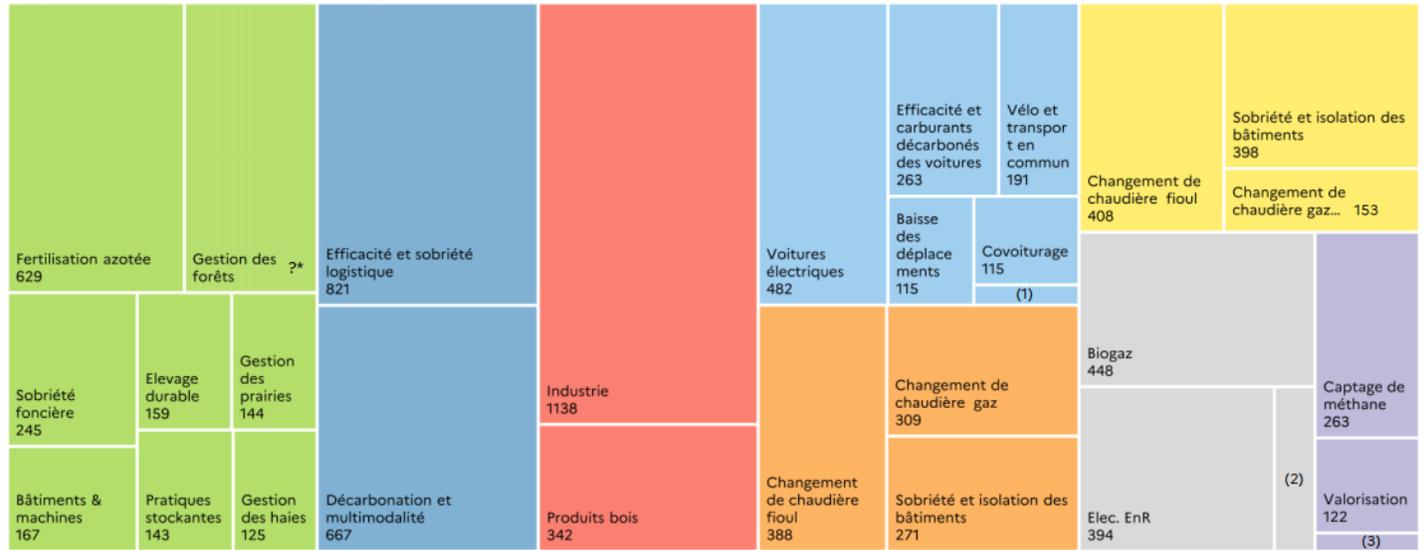
Répartition des efforts par levier de décarbonation

Répartition des leviers de réduction de gaz à effet de serre, en ktCO₂e économisés entre 2019 et 2030

(1) Gestion des haies : 1500 ktCO₂e. (2) Pratiques stockantes : 1300 ktCO₂e. (3) Bus et cars décarbonés : 800 ktCO₂e. (4) Prévention des déchets : 600 ktCO₂e.

Chemin indicatif proposé au niveau national

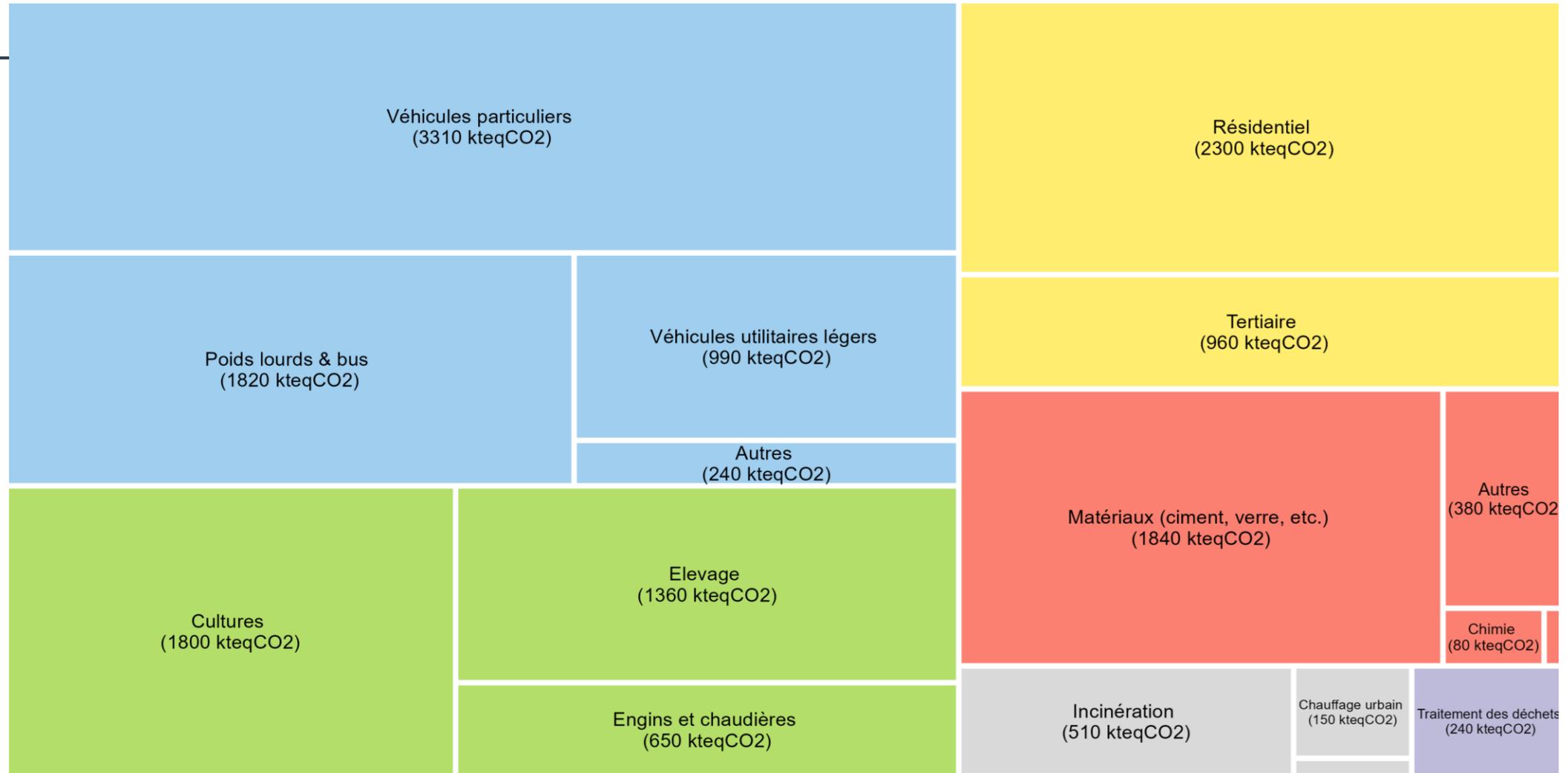
Chemin indicatif proposé au niveau régional
 Une réduction de 9 504 ktCO₂e par an d'ici 2030, soit 5% de l'effort national



(1) Bus et cars décarbonés : 26 ktCO₂e. (2) Réseaux de chaleur : 82 ktCO₂e. (3) Prévention des déchets: 23 ktCO₂e.
 * Objectif non régionalisé en absence de données comparables sur l'état des forêts

Emissions de gaz à effet de serre en Centre-Val de Loire en 2019

Emissions totales : 16 660 kteqCO₂



Transport (38%) Agriculture (23%) Bâtiments (20%) Industrie (14%) Energie (4%) Déchets (1%)

Source Inventaire des émissions de GES de Lig'air au format SECTEN, 2019
Réalisation: DREAL Centre-val de Loire/SCATEL/MMCD – juin 2024

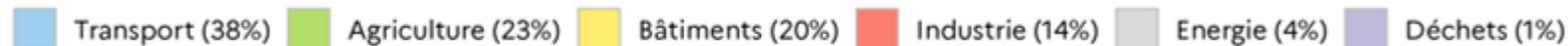
Trajectoires sectorielles indicatives régionales des émissions directes* de GES issues du SGPE

Emissions totales : 16 660 kteqCO₂



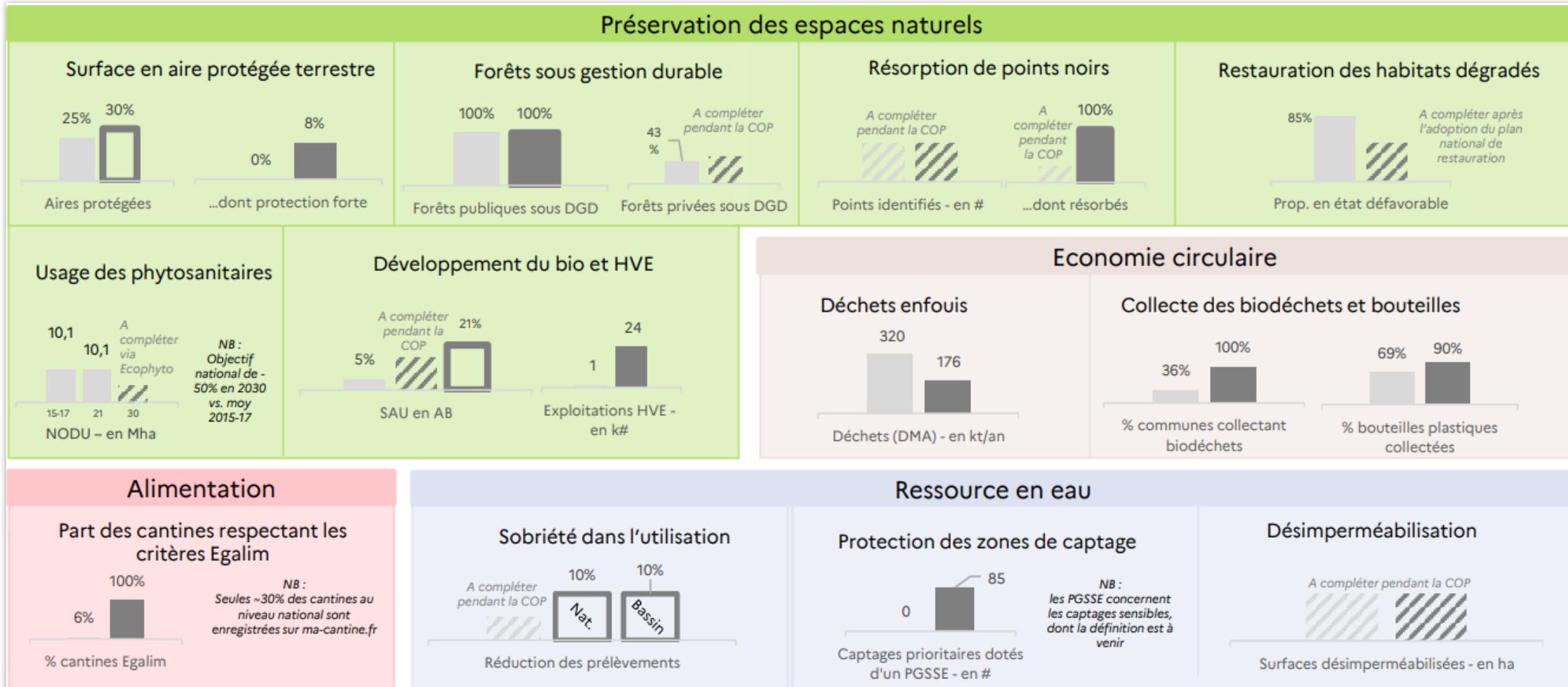
* Les émissions directes comprennent toutes les émissions d'origine énergétique ou non, produites sur le territoire. Sont notamment exclues les émissions d'origine énergétique dues à la consommation d'énergie (émissions indirectes).

Source : Inventaire des émissions de GES de Lig'Air
 Réalisation : ©DREAL Centre-Val de Loire/SCATEL/MMCD - Janvier 2025



Source Inventaire des émissions de GES de Lig'air au format SECTEN, 2019
 Réalisation: DREAL Centre-val de Loire/SCATEL/MMCD – juin 2024

Panorama des leviers - biodiversité et ressources



Etat des lieux thématique

BÂTIMENT ET SOBRIÉTÉ FONCIÈRE

Emissions du secteur du bâtiment

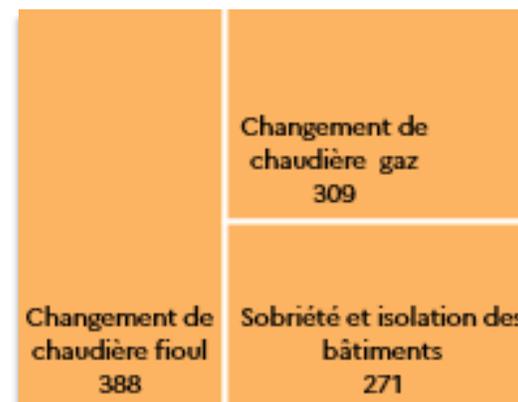
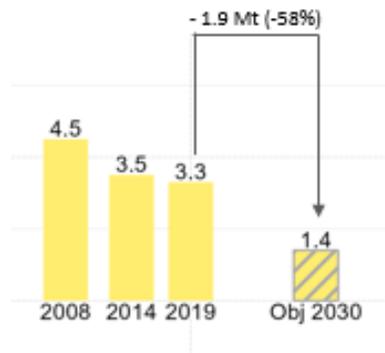
Le secteur du bâtiment est le 3^{ème} poste d'émissions régionales de gaz à effet de serre, avec environ 20% des émissions (source Inventaire des émissions de GES de Lig'air au format SECTEN, 2019)

En termes d'utilisation des bâtiments (source Inventaire des émissions de GES de Lig'air au format SECTEN, 2019) :

- 70% des émissions du secteur du bâtiment sont liées au secteur résidentiel
- 30% des émissions du secteur du bâtiment sont liées au secteur tertiaire

Evolution des émissions de GES du secteur du bâtiment en Centre-Val de Loire, et trajectoire indicative du SGPE

Unité : kteqCO₂



Répartition des leviers de réduction de gaz à effet de serre dans le secteur **résidentiel** : objectifs indicatifs régionaux, en ktCO₂e économisés entre 2019 et 2030

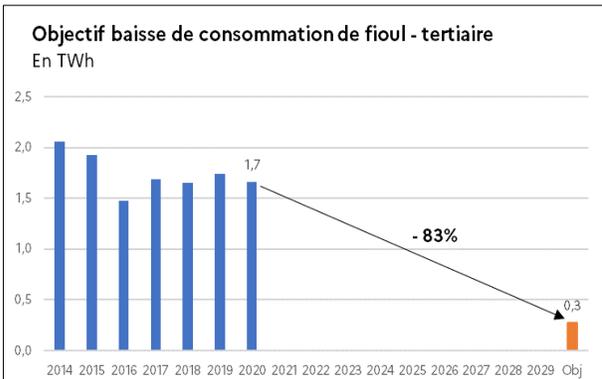


Répartition des leviers de réduction de gaz à effet de serre dans le secteur **tertiaire** : objectifs indicatifs régionaux, en ktCO₂e économisés entre 2019 et 2030

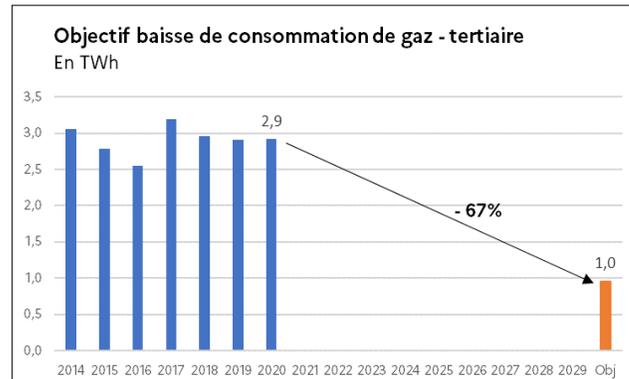
- - 22% : baisse estimée des émissions du secteur entre 2008 et 2014
- Ralentissement de la baisse sur la période 2014-2019

Rénovation - Résidentiel et tertiaire

Modes de chauffage



Source : SGPE- DREAL CVL

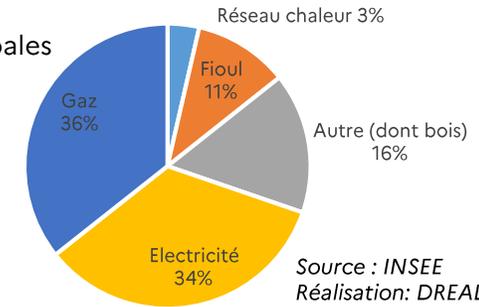


Source : SGPE- DREAL CVL

L'objectif indicatif du SGPE pour les chaudières fioul et gaz dans le secteur tertiaire est de **remplacer les chaudières dans 2% du parc tertiaire par an** : cela implique d'aller 7 à 10 fois plus vite que le rythme de remplacement actuel

Moyens de chauffage - secteur résidentiel (2020) – Centre-Val de Loire

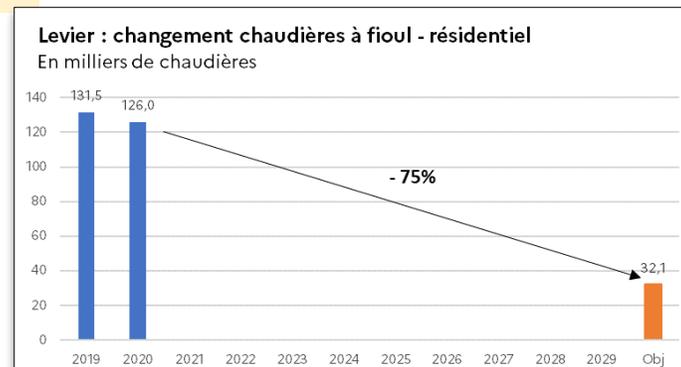
En % de résidences principales



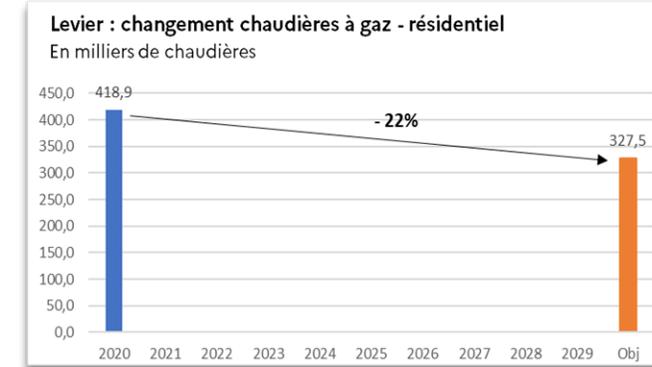
Source : INSEE
 Réalisation: DREAL Centre-Val de Loire

• Objectif indicatif du SGPE pour les **chaudières fioul dans le résidentiel**: **-9.400 chaudières/an entre 2020 et 2030, soit une réduction de 75%**
 Le rythme 2023 correspond à 79% de cet objectif annuel sur 2020-2030

• Objectif indicatif du SGPE pour les **chaudières gaz dans le résidentiel** : **-9.150 chaudières/an entre 2020 et 2030, soit une réduction estimée de 22%**
 Le rythme 2023 correspond à 63% de cet objectif annuel sur 2020-2030



Source : SGPE- DREAL CVL



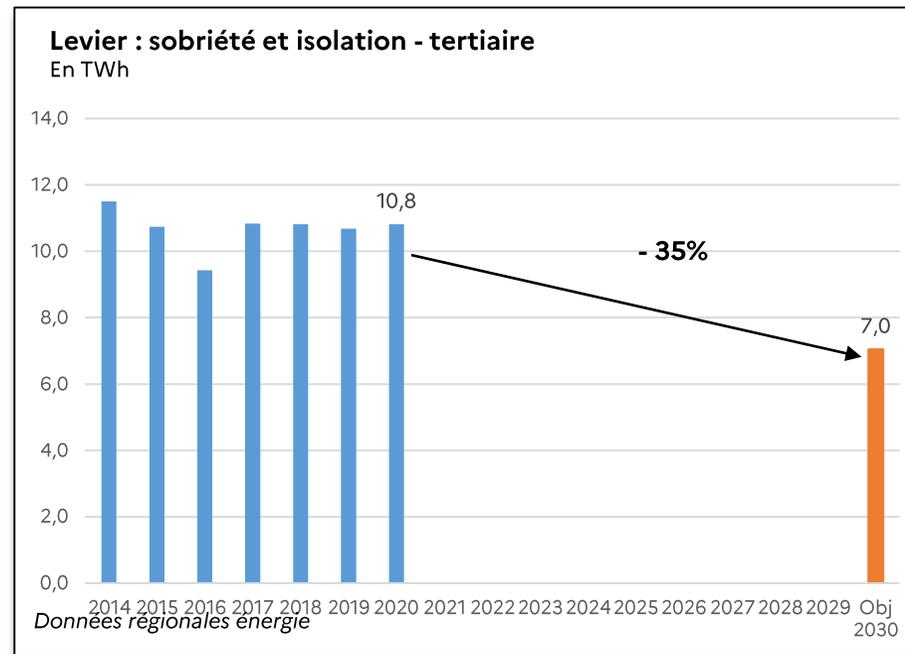
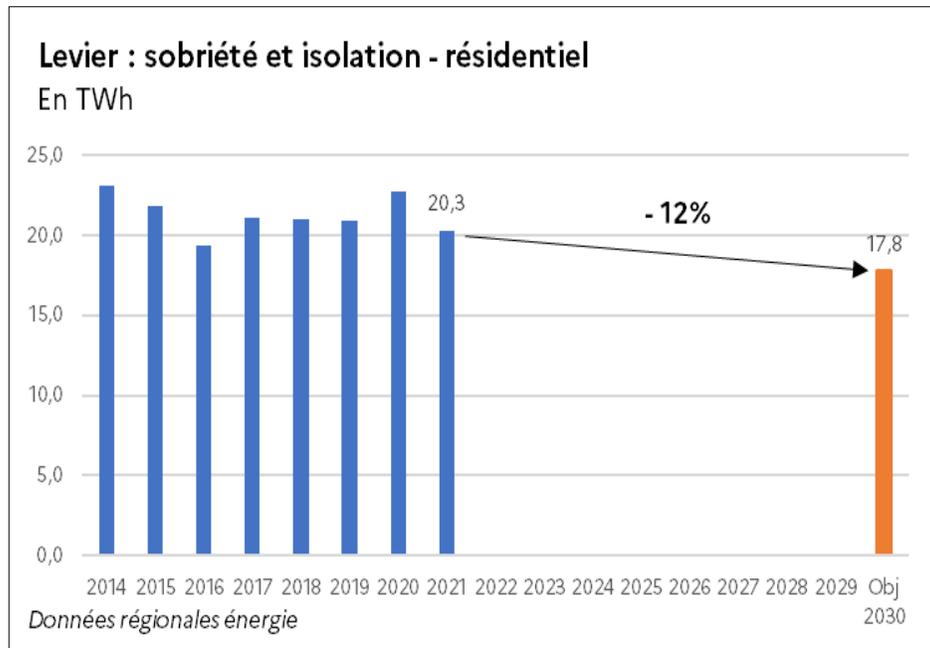
Source : SGPE- DREAL CVL

* ces chiffres ne représentent pas la totalité des chaudières remplacées, mais uniquement celles aidées par l'Agence nationale de l'habitat (Anah)

Rénovation – Résidentiel et tertiaire - Sobriété et isolation des bâtiments

Le levier porte sur :

- les efforts de sobriété sur le chauffage et la climatisation
- les rénovations profondes



Pour ce levier, les kilotonnes équivalent CO2 (ktCO2e) d'émissions évitées sont traduites à titre illustratif en énergie consommée (térawatt-heure corrigés des variations du climat (TWh corr.))

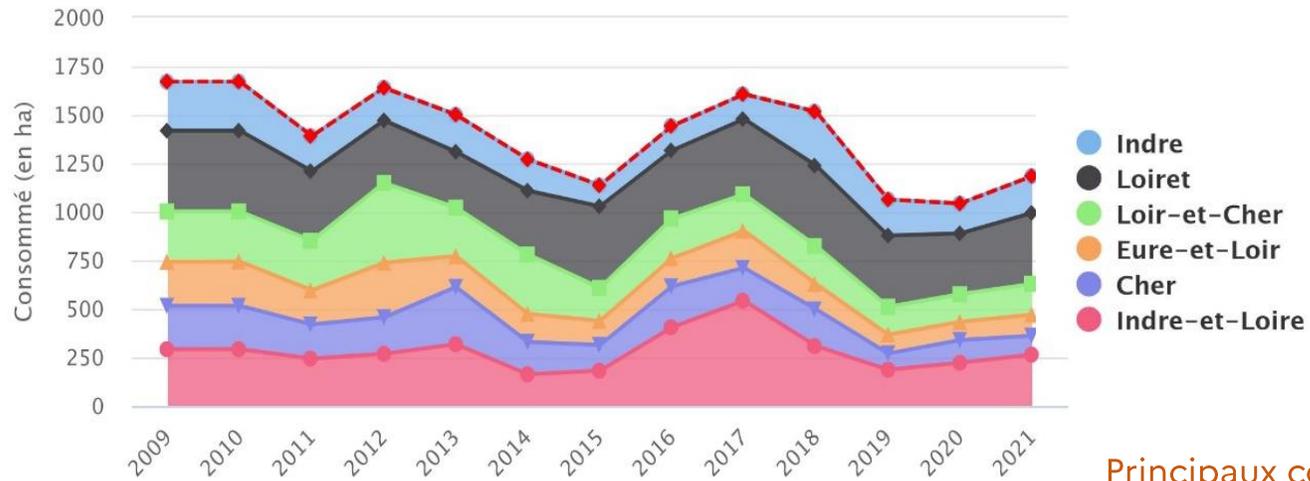
Pour atteindre l'objectif indicatif régional, il s'agit de **réduire la consommation d'énergie, grâce à la sobriété et l'isolation:**

- de 12% dans le résidentiel, soit -278 GWh/an d'ici 2030
- de 35% dans le tertiaire, soit -380GWh/an d'ici 2030

Sobriété foncière - objectif

Levier de réduction de gaz à effet de serre grâce à la **sobriété foncière** : objectif indicatif régional en ktCO2e économisés entre 2019 et 2030

Consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers sur la période 2009-2021



Source : Fichiers fonciers, exploitation Cerema, MonDiagArtif, 2023

Objectif général de la loi relative à la lutte contre le dérèglement climatique et pour le renforcement de la résilience face à ses effets (loi « Climat Résilience ») :

Réduire de moitié la consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers sur la décennie 2021-2030 par rapport aux 10 années précédentes (2011-2020)

Principaux consommateurs d'espaces naturels agricoles et forestiers (ENAF) en Centre-Val de Loire : secteur du **logement** (62%) et **activités économiques** (28%)

En Centre-Val de Loire :

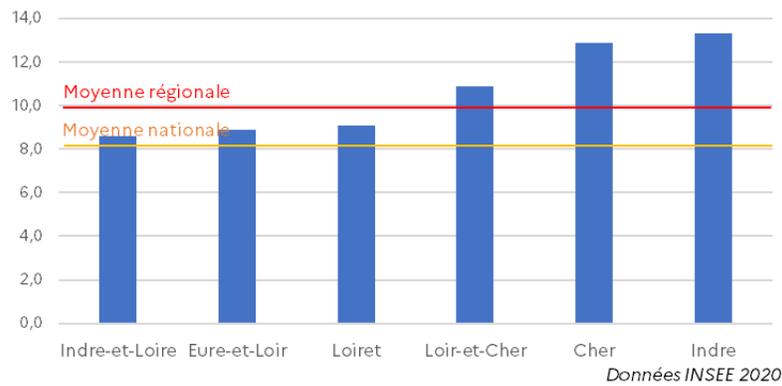
- Une tendance à la baisse de la consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers sur la période 2009-2020 mais une reprise de la consommation constatée depuis 2021
- Territorialisation de l'objectif fixé par la loi, après contribution du territoire au forfait national pour les projets d'envergure nationale et européenne:

6 178 ha maximum d'espaces naturels, agricoles et forestiers, pouvant être urbanisés sur 2021-2030 au niveau régional

Sobriété foncière - leviers

Lutte contre la vacance

Taux de logements vacants en 2020
En %



LOGEMENT:

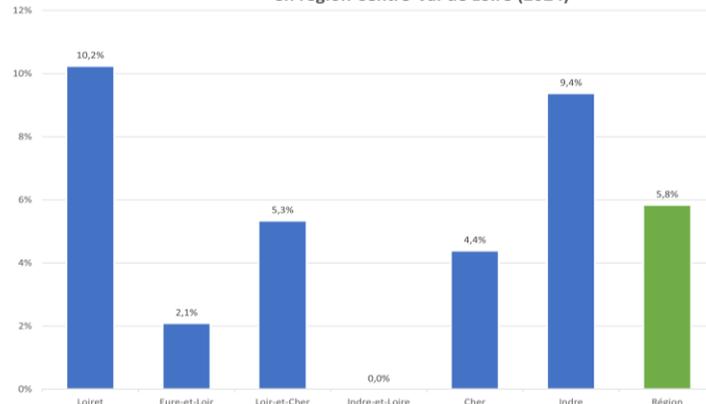
- **1/10 : taux de logements vacants dans la région en 2020, supérieur à la moyenne nationale (INSEE)**
- **Parmi ces logements vacants, 4/10 le sont depuis plus de deux ans** (données Cerema/Lovac)

ENTREPOTS :

Près de **300.000 m²** d'entrepôts vacants dans la région, soit **5,8% du total**

(de l'ordre de 10% dans le Loiret et dans l'Indre)

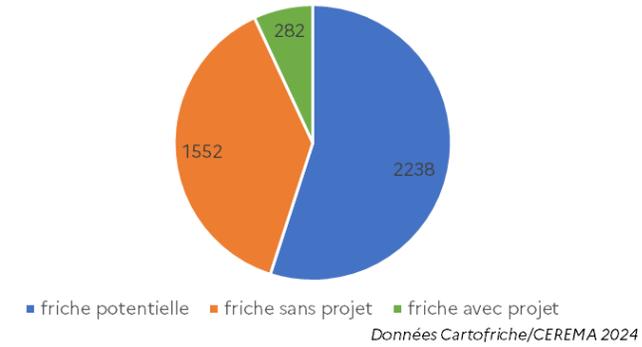
Taux de vacance calculée des entrepôts de plus de 5000 m² en région Centre-Val de Loire (2024)



Source : Dev'up, état des entrepôts vacants de plus de 5000 m² au 29/02/2024 ; SDES - Répertoire des entrepôts et des plateformes logistiques de plus de 5000 m², 2021. Traitement : DREAL/MMCO, mars 2024

Surface de friches en Centre-Val de Loire

En ha



Requalification des friches

1 800 ha¹

= gisement estimé de friches en Centre-Val de Loire

¹ Cartofriches estime à 4 000ha les « friches potentielles », mais 55% d'entre elles doivent être confirmées

Parmi les friches confirmées, 15% ont des projets de requalification

Dynamique de requalification des friches en région

137 ha de friches requalifiées entre 2020 et 2024, avec l'aide du plan de relance et du fonds vert

Réponses des collectivités au questionnaire du SGPE

Méthodologie du questionnaire

Afin d'alimenter les diagnostics territoriaux de la planification écologique, un questionnaire d'enquête à l'attention des collectivités locales a été élaboré par le Secrétariat Général à la Planification Ecologique.

Le questionnaire comportait une liste d'environ 150 actions susceptibles d'être portées par la collectivité, en lien avec les 39 leviers de la planification écologique, regroupés dans ce document par thématique

➤ Chaque levier est décliné en différents types d'actions (normatif, intervention sur de l'actif propre, accompagnement, incitation financière...).

➤ Pour chaque action, deux questions avec des réponses prédéfinies étaient posées:

- ❑ « Cette action est-elle pertinente pour mon territoire ? » (Je ne sais pas / Pas du tout / Un peu / Beaucoup)
- ❑ « Est-elle déjà / en cours de mise en œuvre ? » (Je ne sais pas ou non pertinent / Plutôt non / Partiellement non / Partiellement oui / Plutôt oui)

| C | D | E | F | G | H | I | J | K | L |
|--|-----------|--|-----------------------|---|--|-------------|---|---------------------------------|--|
| <p>Actions <i>Indiquez le type d'actions mises en œuvre, en cours de mise en œuvre ou planifiées sur votre territoire</i> <i>Si l'action est considérée comme non pertinente pour le territoire, ou qu'aucune action n'est considérée déjà / en cours de mise en œuvre, il n'est pas nécessaire de renseigner les actions en cours (colonne L)</i></p> | | | | | | | | | |
| Famille | Thème | Levier | Type d'action | Action | Cette action est-elle pertinente pour mon territoire ? | | Est-elle déjà / en cours de mise en œuvre ? | | Actions réalisées, en cours ou contractualisées d'ici 2024 |
| Mieux se déplacer | Transport | Véhicules électriques | Actif propre | Electrification des flottes détenues par la collectivité | ★ | Beaucoup | ● | Partiellement oui | Programme pluri-annuel de renouvellement de la flotte en cours de mise en œuvre |
| Mieux se déplacer | Transport | Véhicules électriques | Infrastructure | Développement et exploitation de l'infrastructure de recharge en voirie | ★ | Beaucoup | ● | Partiellement oui | SDIRVE adopté / action inscrite au CRST 2022-2028 |
| Mieux se déplacer | Transport | Véhicules électriques | Norme | Instauration d'un nombre minimum de bornes de recharge dans les nouveaux parkings privés dans le PLU/PDU | ☆ | Un peu | ● | Partiellement oui | Normes fixées dans le code de la construction déjà très ar |
| Mieux se déplacer | Transport | Véhicules électriques | Norme | Avantage à la mobilité électrique : voies réservées aux véhicules propres, tarification différenciée pour le stationnement,... | ☆ | Un peu | ● | | |
| Mieux se déplacer | Transport | Véhicules électriques | Accompagnement | Mesures d'accompagnement et de communication autour de la mobilité électrique | ☆ | Un peu | ● | | |
| Mieux se déplacer | Transport | Véhicules électriques | Incitation financière | Aides à l'acquisition de voitures électriques ou à l'installation de bornes de recharge privées complémentaires aux aides nationales | ☆ | Un peu | ● | | |
| Mieux se déplacer | Transport | Véhicules électriques / Bus et cars décarbonés | Norme | Mise en place de zones à faible émission ZFE (pour les territoires en dépassement) | ☆ | Pas du tout | ● | Je ne sais pas ou non pertinent | |
| Mieux se déplacer | Transport | Bus et cars décarbonés | Actif propre | Electrification des flottes de bus et de cars | ★ | Beaucoup | ● | Plutôt oui | Remplacement intégral de la flotte de bus par bus électri hybrides, et utilisation de biocarburant |
| Mieux se déplacer | Transport | Transport en commun | Actif propre | Développement de nouvelles offres de transport | ★ | Beaucoup | ● | Plutôt oui | Amélioration des performances du réseau de bus structur étude de création de nouvelles lignes de bus en site prop Mise en oeuvre de services de transport à la demande, nc dans les zones peu denses |
| Mieux se déplacer | Transport | Transport en commun | Infrastructure | Aménagement des quartiers pour favoriser l'intermodalité et nouveaux services voyageurs (mobilité connectée, information voyageur etc.) | ☆ | Un peu | ● | | |
| Mieux se déplacer | Transport | Transport en commun | Accompagnement | Mesures d'acculturation et de communication autour des transports en commun | ★ | Beaucoup | ● | Partiellement oui | |
| Mieux se déplacer | Transport | Transport en commun | Incitation financière | Tarifcation du transport en commun | ☆ | Un peu | ● | Plutôt oui | |
| Mieux se déplacer | Transport | Vélo | Infrastructure | Mise en place de voiries cyclables et infrastructures de stationnement pour vélos dans le cadre du schéma directeur vélo | ★ | Beaucoup | ● | Partiellement oui | Déploiement du plan vélo : réalisation de la liaison struct sud avec phase travaux en 2025 |
| Mieux se déplacer | Transport | Vélo | Infrastructure | Mise en place de services de location ou de prêt de vélos | ★ | Beaucoup | ● | Plutôt oui | mise en place du dispositif de prêt de courte durée et de lo vélos électrique longue durée via Vélo TAO |
| Mieux se déplacer | Transport | Vélo | Accompagnement | Mesures d'acculturation et de communication autour de la pratique du vélo | ★ | Beaucoup | ● | Plutôt oui | Mise en place d'animations / évènements sur la pratique (préciser) |

➤ Des expressions libres étaient possibles pour donner des éléments concernant les projets « réalisés, en cours, contractualisés ou planifiés » par la collectivité.

Méthodologie de traitement des réponses

Les retours aux questions avec réponses prédéfinies ont été traduits numériquement pour permettre le calcul de moyennes (note de pertinence et note de mise en œuvre) à l'échelle des départements et des intercommunalités (rural, urbain ou intermédiaire¹).

- Pour les moyennes effectuées au niveau de chaque levier, toutes les actions qui s'y rattachent ont la même pondération
- Lorsqu'une collectivité n'a pas complété les champs avec réponses prédéfinies, la réponse de la collectivité est dite par défaut :
 - pour la pertinence : « je ne sais pas »
 - pour la mise en œuvre : « je ne sais pas ou non pertinent »

Chaque levier est détaillé sur deux pages :

La 1^{ère} page comporte deux graphiques (cf. page suivante)

- A noter pour les réponses « je ne sais pas / non pertinent » :
 - sur la matrice pertinence/mise en œuvre, ces réponses ne sont pas prises en compte pour réaliser le nuage de points
 - sur les histogrammes concernant le niveau de mise en œuvre de chaque action, ces cas de figure sont visibles au travers des pourcentages inscrits en rouge (% de répondants n'ayant pas répondu sur cette action ou ayant répondu « je ne sais pas ou non pertinent »)

La 2^{de} page comporte deux zones de texte :

- Dans les encadrés sur fond gris, quelques éléments succincts pour faciliter la lecture des graphes sont proposés pour chaque levier
- Dans les encadrés sur fond coloré, certaines actions ou projets des collectivités ont été relevés pour illustrer chaque levier

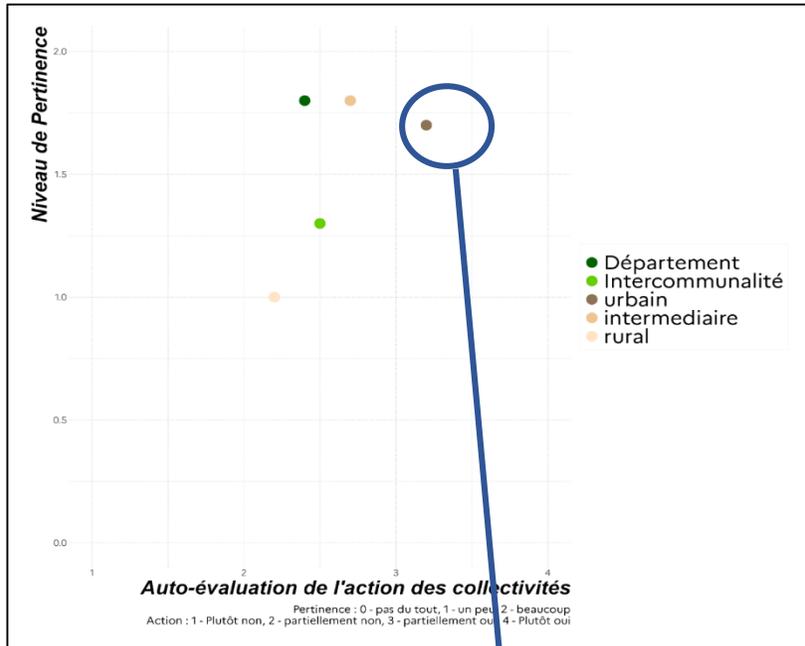
Les données présentées ci-après sont ainsi basées sur la perception des collectivités répondantes quant à la pertinence des leviers et des actions proposées, et du niveau de mise en œuvre de ces dernières.

Les exemples d'actions présentés sont un relevé non-exhaustif de la remontée des collectivités, uniquement à titre d'illustration.

¹ La typologie des EPCI est issue des données de l'INSEE (utilisation de la grille communale de densité) <https://www.insee.fr/fr/information/6439600>

Méthodologie de lecture des graphiques

Représentation pour chaque levier de la dispersion des réponses moyennes par types de collectivités selon les axes « Pertinence » et « Degré d'action ».



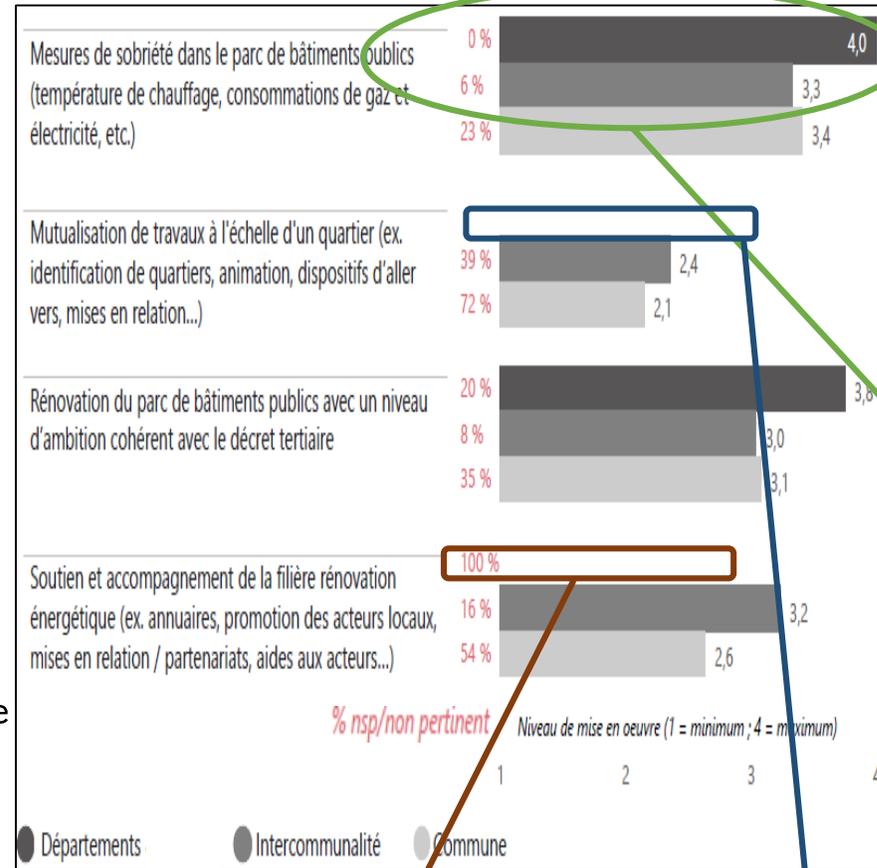
Exemple : Le point « urbain » se situe à 1,7 en pertinence (proche de « beaucoup ») et 3,1 en niveau de mise en œuvre (proche de « partiellement oui »).

Se lit : Globalement, les EPCI urbains ont jugé les actions relevant du levier « Agriculture biologique et HVE » très pertinentes (1,7/2) et évaluent leur mise en œuvre actuelle à un niveau plutôt élevé (3,1/4)

Zoom sur la conversion quantitatif / qualitatif :

Pertinence : 0 - pas du tout, 1 - un peu, 2 - beaucoup
Action : 1 - Plutôt non, 2 - partiellement non, 3 - partiellement oui, 4 - Plutôt oui

Représentation des moyennes en termes de perception de mise en œuvre, action par action au sein d'un levier, pour chaque échelon de collectivités.



Le pourcentage en rouge indique la part de collectivités ayant répondu « Je ne sais pas ou non pertinent ».
Le chiffre à droite de l'histogramme indique la moyenne du degré de mise en œuvre par type de collectivité.

Se lit :
« Parmi les répondants, 0% des Départements ont répondu "Je ne sais pas ou non pertinent". Le degré de mise en œuvre moyen de l'action est très élevé (4/4) »
« Parmi les répondants, 6% des EPCI ont répondu "Je ne sais pas ou non pertinent". Pour les 94% restants, le degré de mise en œuvre moyen de l'action est élevé (3,3/4) »

Se lit :
Le SGPE n'a pas identifié cette action à l'échelle des Départements.

Se lit :
« Parmi les répondants, 100% des Départements ont répondu "Je ne sais pas ou non pertinent". »

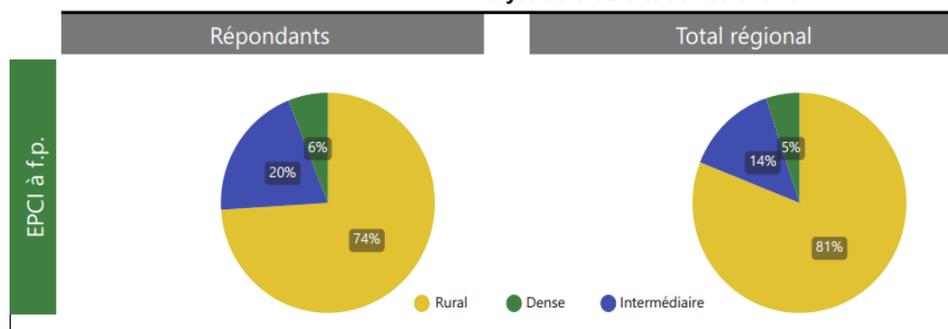
Collectivités répondantes

| | Nombre de répondants | Part du total régional |
|--|----------------------|------------------------|
| Région | 1 | 100 % |
| Départements | 5 | 83 % |
| Intercommunalités | 54 | N/A |
| .. dont EPCI à fiscalité propre | 50 | 63 % |
| .. dont communautés de communes | 43 | 61 % |
| .. dont communautés d'agglomérations | 5 | 71 % |
| .. dont métropoles et communautés urbaines | 2 | 100 % |
| .. dont Syndicats mixtes et PETR | 4 | N/A |
| Communes | 95 | 5 % |
| Total | 155 | N/A |

155 collectivités ont répondu entre février et mai 2024 :

- ✓ Conseil Régional
- ✓ 5 Conseils départementaux
- ✓ 63% des établissements publics de coopération intercommunale –EPCI (communautés de communes, communautés d'agglomérations et métropoles)
- ✓ 4 pôles d'équilibre territorial et rural (PETR)
- ✓ 95 communes, soit 5% des communes.

Analyse de la densité de l'échantillon



Le nombre d'EPCI répondants pour chacune des typologies¹ INSEE « rural/intermédiaire/urbain » est globalement proportionnel au nombre de collectivités dans ces typologies (légère sur-représentation des collectivités « intermédiaires »).

Note : la mobilisation des communes et des PETR était facultative et laissée au choix des préfetures de département.

Les estimations du niveau de mise en œuvre par action par les communes ayant répondu au questionnaire apparaissent dans les graphiques. En revanche elles ne sont pas commentées, le taux de réponse (5%) ne permettant pas leur représentativité.

Les réponses des PETR apparaissent dans les moyennes « intercommunalités », mais pas dans les moyennes relatives aux EPCI urbains/intermédiaires/ruraux.

Certains exemples de projets de territoire portés par des communes ou des PETR ont été relevés à titre d'illustration.

¹ La typologie des EPCI est issue des données de l'INSEE (utilisation de la grille communale de densité) <https://www.insee.fr/fr/information/6439600>

Méthodologie | Les collectivités ont été appelées à se positionner sur l'ensemble des leviers de la planification écologique

Transport de voyageurs

- Véhicules électriques
- Bus et cars décarbonés
- Réduction du besoin de déplacements
- Covoiturage
- Vélo
- Transport en commun
- Efficacité et carburants décarbonés des véhicules privés

Transport de marchandises

- Fret décarboné et multimodalité
- Efficacité et sobriété logistique

Bâtiments

- Rénovation dans le tertiaire
- Rénovation dans le résidentiel

Energie

- Electricité renouvelable
- Biogaz
- Réseaux de chaleur décarbonés

Industrie

- Décarbonation des sites industriels
- Produits bois

Agriculture et alimentation

- Changements de pratiques de fertilisation azotée
- Elevage durable
- Bâtiments & Machines agricoles
- Gestion des haies
- Gestion des prairies
- Pratiques stockantes
- Réduction de l'usage des produits phytosanitaires
- Agriculture biologique et de HVE
- Bouclage biomasse
- Restauration collective

Espaces naturels

- Sobriété foncière
- Gestion des puits forestiers
- Forêts sous gestion durable
- Points noirs prioritaires de continuité écologique
- Surface en aire protégée
- Restauration des habitats naturels

Eau

- Sobriété dans l'utilisation de la ressource en eau
- Protection des zones de captage d'eau
- Désimperméabilisation des sols

Déchets

- Captage de méthane dans les ISDND
- Valorisation matière des déchets
- Prévention des déchets
- Mise en décharge
- Taux de collecte

BÂTIMENT ET SOBRIÉTÉ FONCIÈRE

- rénovation dans le résidentiel
- rénovation dans le tertiaire
- sobriété foncière

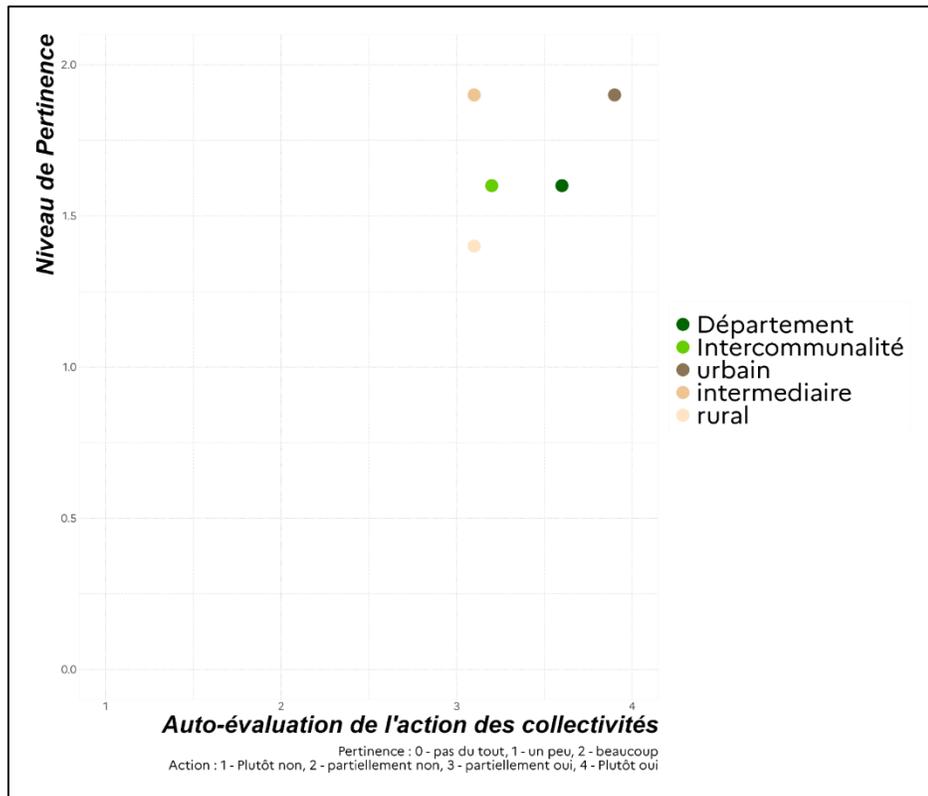
Quelques messages issus de la lecture des réponses des collectivités sur les leviers relatifs au secteur du bâtiment et à la sobriété foncière

- ❖ Leviers jugés pertinents, en particulier pour les collectivités avec une forte densité de population (intermédiaires et urbains)
- ❖ Dans l'ensemble, actions jugées au moins partiellement mises en œuvre pour la rénovation des bâtiments, mais plus partiellement mises en œuvre pour les actions favorables à la sobriété foncière
- ❖ **Concernant le parc privé, résidentiel et tertiaire**, des actions de **communication**, et de **structuration de l'accompagnement à la rénovation** des propriétaires, la **mise en place d'aides complémentaires aux aides nationales**, ou encore **l'accompagnement de la filière rénovation** sont estimées mises en œuvre, ou au moins engagées, dans la plupart des EPCI (et les 3 premières actions sont estimées bien mises en œuvre par les Départements). La **mutualisation et la réflexion à l'échelle de quartiers** semblent en revanche moins mises en œuvre
- ❖ Concernant le parc tertiaire public, les actions de **construction exemplaire (éco conception et sobriété foncière)**, de **rénovation et de sobriété** sont estimées bien engagées voire mises en œuvre par les collectivités (en particulier les Départements)
- ❖ Les possibilités de **mise en place d'observatoires du foncier**, et de **création/extension d'établissements publics fonciers ou d'agences d'urbanismes** sont estimées très partiellement mises en œuvre. En revanche la **régulation de la construction via les plans locaux de l'habitat/l'urbanisme** semble mise en œuvre
- ❖ La **sécurisation du foncier pour l'installation agricole ou la biodiversité** semble rare ou faible (hors zones identifiées comme protégées/sensibles)
- ❖ Pour 60% d'EPCI s'étant positionnés, les opérations d'aménagement en **recyclage urbain** sont estimées en cours.
- ❖ Les actions liées aux **opérations « nature en ville »**, à la **lutte contre la vacance des logements** et à **l'identification et l'aménagement de foncier permettant l'installation de sites industriels dans une logique de sobriété foncière**, ont reçu un bon taux de réponse des EPCI (80%) mais la mise en œuvre reste très partielle
- ❖ **La mise à disposition des bâtiments publics en période de non-utilisation** semble très partiellement réalisée (43% des EPCI seulement ont évalué l'action)

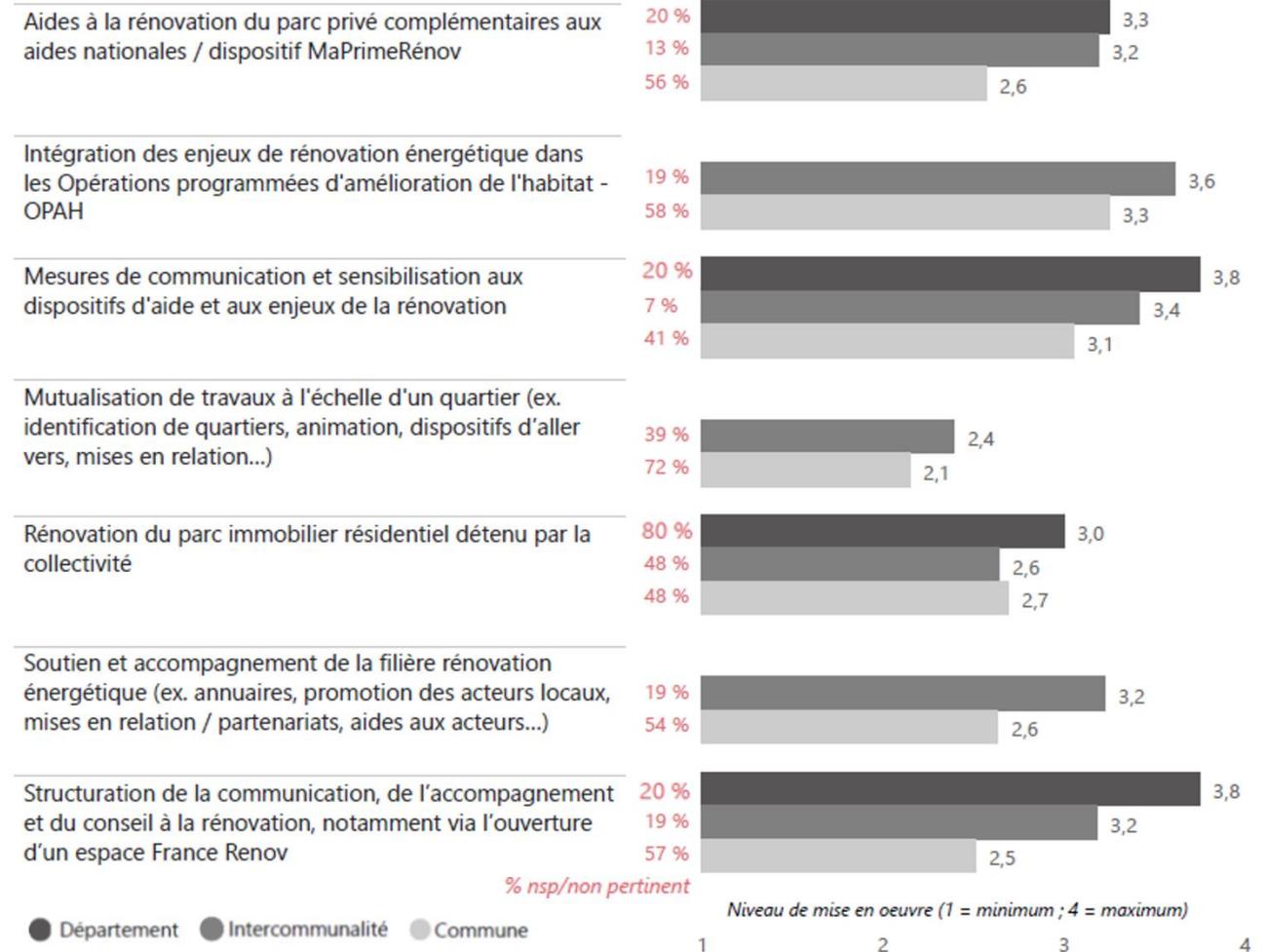
BÂTIMENT ET
SOBRIÉTÉ
FONCIÈRE

Levier: Rénovation (résidentiel)

Perception globale du levier, toutes actions confondues



Principales actions mises en œuvre



Levier: Rénovation (résidentiel)

Perception du levier par les collectivités

- ❑ Levier jugé globalement **pertinent voire très pertinent**, particulièrement par les EPCI intermédiaires et urbains
- ❑ Le **degré d'action est évalué à un niveau globalement assez élevé**, en particulier pour les Départements et les EPCI urbains
- ❑ La structuration de la **communication de l'accompagnement et du conseil** à la rénovation, la mise en place **d'aides complémentaires aux aides nationales pour la rénovation**, l'intégration des enjeux de rénovation énergétique dans les **OPAH**, **l'accompagnement de la filière rénovation** sont des actions sur lesquelles les Départements et EPCI ont massivement répondu (à plus de 80%) et dont la mise en œuvre est estimée effective
- ❑ En revanche, les actions concernant la **mutualisation de travaux à l'échelle d'un quartier**, ainsi que la **rénovation du parc résidentiel de la collectivité** ont collecté moins de réponses (entre 50 et 60%) et la mise en œuvre est jugée très partielle

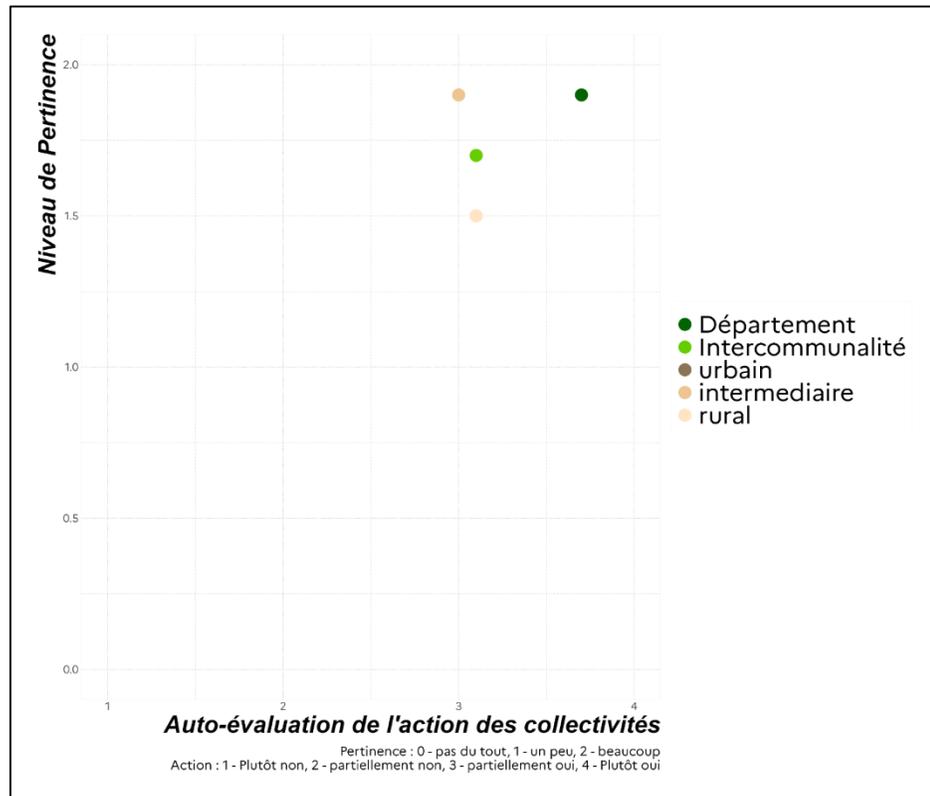
Exemples d'actions réalisées, en cours, ou contractualisées d'ici fin 2024 par les collectivités

- ✓ « Mise en place d'une aide complémentaire à MaPrimeRénov' : dispositif d'aide Mon Plan Rénov' énergie » (CC du Val d'Amboise 37)
- ✓ « Mise en place d'une subvention supplémentaire à MaPrimeRénov' pour les propriétaires à faible revenu » (Conseil départemental 41)
- ✓ « Primes énergie'nov pour la rénovation globale performante et/ou biosourcée. Aides propres en OPAH renforcées depuis 2021 » (CA Bourges Plus 18)
- ✓ « Structuration de groupements d'entreprises pour la rénovation globale, performante et biosourcée. Formation des artisans, réunions d'informations, mise en relation et partenariats » (CA Bourges Plus 18)
- ✓ « Déploiement de 26 marchés de formation aux métiers "verts", dont métiers de la performance énergétique du bâtiment » (Conseil régional)
- ✓ « Création de la PTRE "Ma Métro Rénov'" en 2023 composée d'un guichet unique avec l'ADIL Loiret » (Orléans Métropole 45)
- ✓ « Rénovation de 19 collèges euréliens dans le cadre du marché global de performance » (Conseil départemental 28)

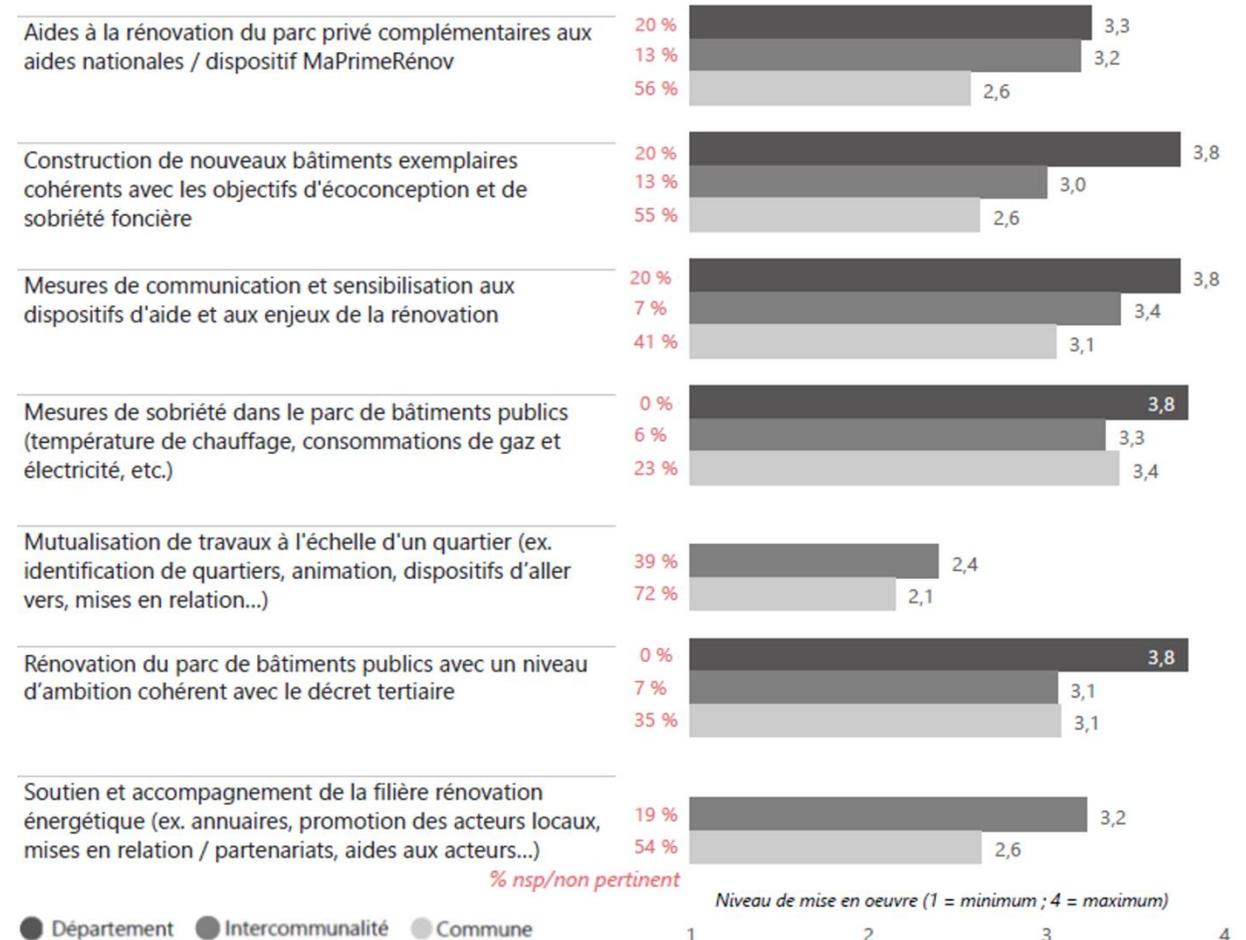
BÂTIMENT ET SOBRIÉTÉ FONCIÈRE

Levier: Rénovation (tertiaire)

Perception globale du levier, toutes actions confondues



Principales actions mises en œuvre



Levier: Rénovation (tertiaire)

Perception du levier par les collectivités

- ❑ Levier jugé globalement **très pertinent et bien mis en œuvre** par l'ensemble des collectivités.
- ❑ Pour ce qui concerne le **parc de bâtiments publics**, la **construction de bâtiments exemplaires**, la **rénovation** en cohérence avec le décret tertiaire, et les mesures de **sobriété** sont estimées très bien appliquées (note quasi maximale) par les Départements (presque 100% des Départements ayant répondu au questionnaire se sont positionnés).
- ❑ Sur ces mêmes actions, le taux de réponse est aussi élevé au niveau des EPCI. Ces derniers estiment également que la mise en œuvre de ces actions est en cours, mais partiellement
- ❑ Les évaluations de mise en œuvre d'actions sont globalement plus faibles pour ce qui concerne le **tertiaire privé**, même si les actions d'« **aller vers** » les **propriétaires privés**, les **aides complémentaires aux aides nationales**, et le **soutien à la filière rénovation** sont estimées au moins partiellement mises en œuvre (mêmes commentaires que pour le résidentiel)

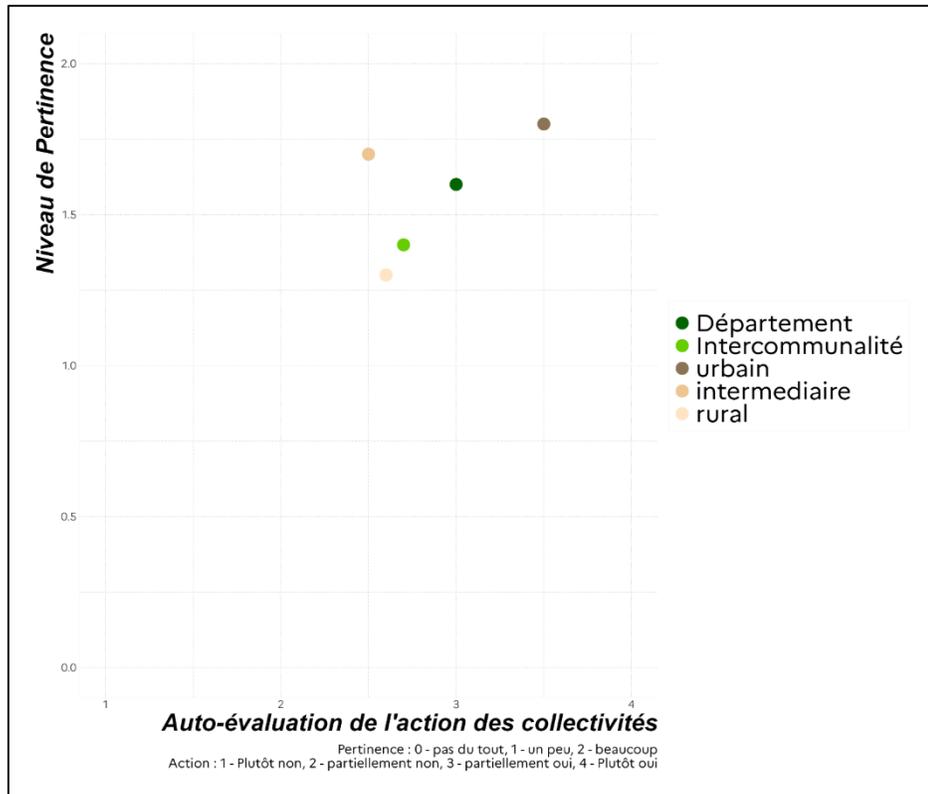
Exemples d'actions réalisées, en cours, ou contractualisées d'ici fin 2024 par les collectivités

- ✓ Grand prix au championnat de France des économies d'énergie (CC Touraine Vallée de l'Indre 37)
- ✓ « Raccordement de 2 à 3 lycées à des réseaux de chaleur alimentés en bois-énergie à plus de 80% en substitution du gaz. 8000m² de panneaux photovoltaïques installés dans les lycées. Nouveau lycée Joséphine Baker à Hanches avec 500 tonnes de matériaux biosourcés (bois, paille, chanvre). » (Conseil régional).
- ✓ « Installation de pompes à chaleur à la cantine et à l'école » (Saint-Bohaire 41)
- ✓ « Construction de l'hôtel communautaire avec isolation paille et bâtiment passif (écoconception et mode de chauffage exemplaire) » (CC de la Beauce Loirétaine 45)
- ✓ « Réalisation en 2022 de l'écolo-crèche de La Ville-aux-dames, équipée d'une installation géothermique et photovoltaïque, toiture végétalisée et partiellement équipée en isolants biosourcés » (CC Touraine-Est Vallées 37)

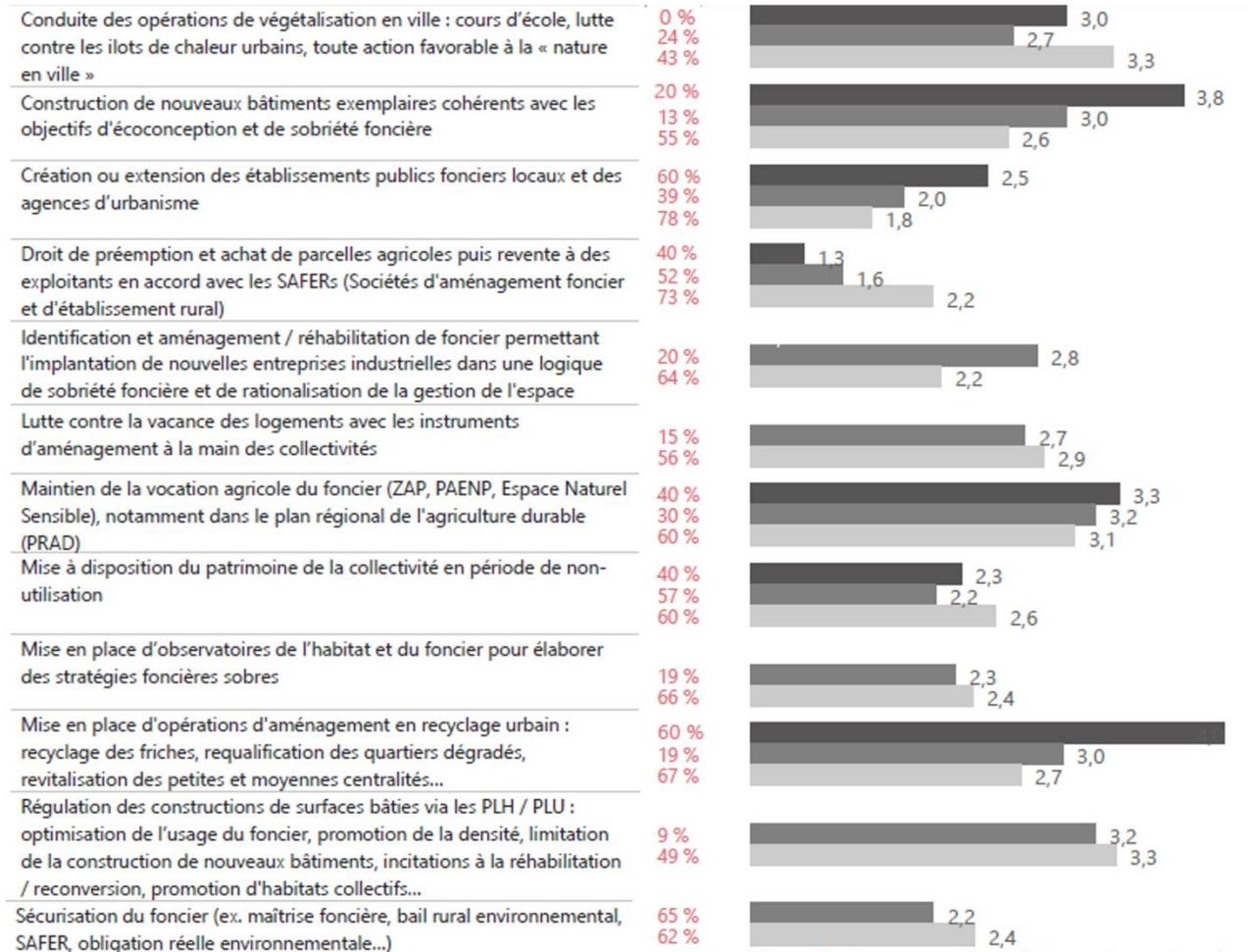
BÂTIMENT ET
SOBRIÉTÉ
FONCIÈRE

Levier: Sobriété foncière

Perception globale du levier, toutes actions confondues



Principales actions mises en œuvre



Perception du levier par les collectivités

- ❑ Levier jugé **globalement pertinent, voire très pertinent** par les collectivités les plus densément peuplées
- ❑ Une **mise en œuvre estimée partielle, sauf pour les EPCI urbains** qui estiment plutôt bien mettre en œuvre certaines actions
- ❑ La **mise en place d'observatoires du foncier, et la création/extension d'établissements publics fonciers ou d'agences d'urbanismes** est estimée très partiellement mise en œuvre
- ❑ La **sécurisation du foncier pour l'installation agricole ou la biodiversité** semble rare ou très faible (hors zones identifiées comme protégées/sensibles)
- ❑ La **régulation de la construction via les PLH/PLU** semble mise en œuvre
- ❑ Pour les collectivités concernées (60% des EPCI s'étant positionnés), les **opérations d'aménagement en recyclage urbain** semblent en cours
- ❑ Les **opérations liées à la nature en ville, la lutte contre la vacance des logements et l'identification et l'aménagement de foncier permettant l'installation de sites industriels dans une logique de sobriété foncière** ont reçu un bon taux de réponse des EPCI (80%) mais la mise en œuvre reste très partielle
- ❑ La **mise à disposition des bâtiments publics en période de non-utilisation** est très partiellement réalisée et 43% des EPCI seulement ont identifié cette action

Exemples d'actions réalisées, en cours, ou contractualisées d'ici fin 2024 par les collectivités

- ✓ Mise en place d'une taxe sur les logements vacants (Saint-Martin d'Auxigny 18, Sarzay 36, Germigny-des-Prés 45, CC de Gâtine-Racan 37, etc...)
- ✓ « Usage régulier de la plateforme Zéro Logement Vacant pour lancer des campagnes auprès des propriétaires concernés » (CC de Chinon, Vienne et Loire 37)
- ✓ « Protection de la destination des terres agricoles dans le PLUI et mise en place d'une Zone Agricole Protégée sur la commune de Mont-près-Chambord » (CC du Grand Chambord 41)
- ✓ « Mise à disposition de locaux vides à des professionnels de santé, des associations et divers organismes » (Amilly 45)
- ✓ « Réhabilitation de plusieurs friches industrielles (Balsan, Mead Emballages, 100 000 chemises, Cerabati) » (Châteauroux 36)
- ✓ « Rénovation de l'ancien EHPAD en tiers-lieu culturel, micro-crèche et logements inclusifs » (Bracieux 41)
- ✓ « Création d'un espace polyvalent et parking en mélange terre pierre avec gestion intégrée des eaux pluviales. Plantation de 1500 arbres et 300m de haies d'essences locales » (Cheverny 41)